

CE QUE MB FORMATION VOUS PROPOSE

Former les salariés dont les fonctions comprennent la surveillance technique, l'entretien et la sécurité. Texte de référence : Arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie.

PERSONNES CONCERNEES

Etre titulaire du PSC1 de moins de 2 ans ou du SST à jour de formation continue.
Satisfaire à l'évaluation organisée par notre Centre.
Disposer d'un certificat médical de moins de 3 mois (le formulaire vous sera remis).

DUREE

67 heures de cours et 7h d'examen, réparties sur 10 jours

LIEU & DATES

- Dans nos locaux ou sur votre site (merci de nous consulter)
- Formations régulières, merci de consulter notre planning ci-joint

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes par session

METHODES PEDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques réalisés par MB Formation
- Pédagogie active centrée sur la pratique

VALIDATION

Examen le dernier jour (test QCM, ronde réalisée au sein d'un établissement recevant du public devant les membres du jury)

TEMPS FORTS DU STAGE

- Extinction de feux et exercices pratiques dans nos locaux
- Exercices sur un SSI (plateau technique, salle de PC simulé mise à la disposition des stagiaires)
- Visites approfondies de sites et de l'établissement recevant du public prévu pour l'examen
- Remise d'un support de cours
- Utilisation de moyens vidéo

Programme

PARTIE 1 : LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- ✓ Le feu : éclosion et développement du feu
- ✓ Comportement : Réaction et résistance au feu

PARTIE 2 : SECURITE INCENDIE

- ✓ Les principes de classement d'un établissement
- ✓ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- ✓ Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments
- ✓ Intérêts du cloisonnement en matière de sécurité incendie
- ✓ Dégagements / Evacuation / Désenfumage
- ✓ Intérêt de l'éclairage de sécurité et son fonctionnement
- ✓ Présentation des différents moyens de secours

PARTIE 3 : INSTALLATIONS TECHNIQUES

- ✓ Les installations électriques
- ✓ Ascenseurs et nacelles
- ✓ Installations fixes d'extinction automatiques
- ✓ Colonnes sèches et humides
- ✓ Système de sécurité incendie

PARTIE 4 : RÔLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

- ✓ Rôle et missions du service de sécurité incendie
- ✓ Consignes de sécurité incendie et main courante
- ✓ Fonctionnement d'un poste de sécurité
- ✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- ✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction
- ✓ Appel et réception des services publics de secours
- ✓ Information des occupants de l'établissement

PARTIE 5 : CONCRETISATION DES ACQUIS

- ✓ Visites applicatives, avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux, Mises en situation d'intervention : cas pratiques

NOTA :

L'emploi en tant qu'agent de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention de la qualification H0B0 (formation/ habilitation électrique du personnel non-électricien, sur les risques électriques en entreprise).

Le recyclage triennal du diplôme SSIAP1 est obligatoire. MB-FOR-16-2_v1

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il vous suffit de nous contacter et de nous demander un devis. A réception du devis accepté et des pièces à fournir (voir ci-dessous), nous vous ferons parvenir une convention de formation qui vous permettra d'enregistrer votre participation à ce stage.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- 2 photos d'identité (pour votre dossier et pour votre diplôme) ;
- 1 photo d'identité (si vous devez passer un stage de secourisme avant le SSIAP1) ;
- Copie recto verso : Titre de séjour / Carte nationale d'identité ;
- Certificat médical de moins de 3 mois : lors de votre inscription, nous vous remettons le formulaire à présenter à votre médecin traitant ;
- Evaluation d'entrée en stage SSIAP : à compléter et à nous remettre avant le 1er jour de la formation ;
- Copie du diplôme de secourisme à jour : Carte SST avec timbre de recyclage à jour de formation continue à la date de l'examen ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue;
- Copie de votre habilitation électrique Hobov (non obligatoire pour passer la formation SSIAP1, mais obligatoire pour exercer en tant que SSIAP1).

CERTIFICATION QUALITE

Notre centre MB Formation a obtenu en 2010 la Certification de Services Qualicert pour les formations suivantes : SSIAP1, SSIAP2, SSIAP3, EPI, ESI, SST, CQP-APS.

